

AVIS DE CONCOURS

Lundi 12 janvier 2026 à 9h

Appel des candidats à 8h

Un Premier Violoncelle Solo, Chef de pupitre

Hors-Catégorie – Temps complet

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Ville de Nice va procéder au recrutement d'un musicien.

Le concours est prévu au **Centre de Production LA DIACOSMIE, 8 avenue Claude Debussy, 06200 Nice.**

Seront admis à se présenter les postulants de toute nationalité. Le recrutement s'effectuera dans le respect de la réglementation en vigueur. Les postes mis en concours relèvent du statut de contractuel de droit public tel défini par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié.

Date d'embauche : Prise de fonction à définir entre les deux parties.

Les candidats retenus pourront entrer en fonction après avoir satisfait à la visite médicale obligatoire. Pour ces postes mis en concours, une liste d'aptitude pourra être établie par le jury au bénéfice des candidats jugés aptes à occuper un poste en cas de désistement, défection ou démission dans le pupitre considéré.

La validité de la liste d'aptitude est d'un an à compter de la date du concours.

Le jury est souverain et les votes et discussions ne peuvent être remis en cause. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Au cas où l'audition ne serait pas concluante, l'administration municipale se réserve le droit de ne retenir aucune candidature ou de pourvoir sur titre le ou les postes vacants.

Les candidats désireux de participer à ce concours pourront obtenir un formulaire d'inscription sur le site : www.opera-nice.org

Le **formulaire d'inscription** dûment complété et le **curriculum vitae** devront être adressés par courriel à : concours.opera@ville-nice.fr

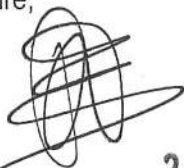
Date limite de réception des dossiers d'inscription : le 21 décembre 2025

Des répétitions seront organisées avec les pianistes accompagnateurs. Les candidats ayant indiqué sur leur fiche d'inscription vouloir répéter avec piano seront contactés par la personne en charge des répétitions.

Rémunération :

Salaire mensuel brut de base : 5 016,31 euros (Hors catégorie)

Pour le Maire,



20 OCT. 2025

Françoise MONIER

Déléguée aux Relations avec le Personnel

PROGRAMME ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.
Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.
Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

1ère épreuve

Violoncelle solo - avec accompagnement de piano (442 Hz) :

Au choix :

Dvorak *Concerto pour violoncelle en si mineur*, op. 104 (1er mouvement)

Schumann *Concerto pour violoncelle en la mineur*, op. 129 (1er mouvement)

Chostakovitch *Concerto pour violoncelle n°1 en mi bémol majeur*, op. 107 (1er mouvement)

2ème épreuve

Violoncelle solo :

Schubert *Sonate Arpeggione* (1er mouvement) avec accompagnement de piano (442 Hz)

Bach *Prélude 6^{ème} Suite*

Traits d'orchestre :

Verdi *Rigoletto*

Rossini *Guillaume Tell*

3ème épreuve : Solos et Traits d'orchestre

Strauss *Don Quichotte* Thème, Variation 1 et Final

Chostakovitch *15ème symphonie*

Puccini *Tosca*

Brahms *Concerto pour piano n°2*

4ème épreuve : Séance de travail avec les violoncellistes de l'OPN

Puccini *Tosca*

Rossini *Guillaume Tell*

Debussy *La Mer*